



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 juin 2024  
Français  
Original : anglais

## Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Noel M. Novicio (Philippines)

#### Additif

### Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2025

[Point 3 a)]

#### Programme 8

#### Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

1. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 14 mai 2024, le Comité a examiné le programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) [A/79/6 (Sect. 10)].

#### Débat

2. Plusieurs délégations ont salué le travail du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et accueilli avec satisfaction le projet de plan-programme pour 2025 et les informations relatives à l'exécution du programme en 2023.

3. Le rôle fondamental joué par le Bureau pour soutenir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, compte tenu des contraintes de capacité auxquelles nombre d'entre eux font face, a été souligné. Une délégation a souligné l'importance de l'appui apporté par le Bureau aux pays en situation particulière afin de promouvoir leurs aspirations légitimes en matière de développement dans tous les processus qui se déroulent au sein de l'Organisation. L'attention a été appelée sur les événements importants qui jalonnaient la période 2022-2024, notamment la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la quatrième Conférence internationale sur les



petits États insulaires en développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

4. Une délégation a salué les efforts faits pour améliorer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies afin que celui-ci puisse répondre efficacement aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il a été noté que la mise en commun des enseignements tirés et des meilleures pratiques entre les trois groupes de pays était une étape essentielle pour améliorer encore la coordination et garantir l'obtention efficace de résultats qui pourraient contribuer à réduire davantage les besoins des pays les plus vulnérables. Une autre délégation s'est félicitée de la possibilité de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et les États Membres afin de garantir que les pays classés parmi les pays les moins avancés soient retirés de cette catégorie en temps voulu. Des informations supplémentaires sur le rôle du Bureau dans la coordination avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, y compris les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ont été demandées.

5. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'action menée par le Bureau pour renforcer les partenariats dans l'ensemble du système des Nations Unies et pour mobiliser les ressources du secteur privé a été saluée et les efforts de mobilisation de ressources visant à permettre la participation des représentants des pays en situation particulière aux conférences et aux réunions ont été reconnus. Une délégation a fait remarquer que l'accent mis sur la mobilisation des financements publics et privés témoignait des progrès réalisés grâce à une collaboration ambitieuse. Une autre délégation a souligné que son pays était le troisième plus grand donateur en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et qu'il soutiendrait les travaux et les activités relatives aux programmes que le Bureau mènerait à l'avenir.

6. Il a été souligné que le travail efficace du Bureau était l'un des facteurs majeurs des efforts accrus du système des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que des progrès tangibles vers la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en situation particulière pourraient conduire à des avancées considérables en termes de développement durable à l'échelle mondiale. On a fait valoir que le Bureau était un acteur central de l'assistance fournie aux pays les plus vulnérables, qui était l'une des principales missions de l'Organisation des Nations Unies. Une délégation a exprimé sa volonté d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en veillant à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux à même de répondre aux priorités du Sud mondial. Une autre délégation a exprimé l'espoir que le projet de plan-programme pour 2025 aiderait les pays les moins avancés à réaliser le développement durable, y compris les objectifs de développement durable.

7. Une délégation a salué le travail du Bureau et reconnu son importance primordiale pour ce qui est d'assurer un soutien adapté aux pays en situation particulière. La même délégation s'est félicitée de l'accent mis par le Bureau sur le travail analytique, comme indiqué aux paragraphes 10.19 b) et 10.32 b), afin de garantir que les données essentielles rendent compte des réalités des pays en situation particulière. Une autre délégation a demandé un complément d'information sur la manière dont le Bureau obtiendrait les résultats escomptés et sur ses projets de collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies. Des remerciements ont été exprimés pour l'appui logistique et fonctionnel reçu lors de l'organisation de la réunion régionale latino-américaine d'examen du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui s'était tenue en 2023 à Asunción.

8. Une délégation a fait remarquer que le Bureau était le principal partenaire international de son pays pour ce qui est de mettre en œuvre les priorités du Programme d'action de Vienne et de surmonter les problèmes et les contraintes structurelles liés à l'enclavement. Le rôle de premier plan joué par le Bureau dans la consolidation de l'action internationale visant à soutenir les pays en développement sans littoral a été salué. La même délégation a souligné qu'elle était en faveur du renforcement des capacités financières et humaines du Bureau, afin de lui permettre de s'acquitter correctement de son mandat de coordination de la réponse du système des Nations Unies face aux besoins des pays en situation particulière. À cet égard, la délégation a signalé les contributions volontaires que faisait régulièrement son pays au fonds d'affectation spéciale pour soutenir les activités du Bureau en vue de renforcer les capacités de celui-ci. La même délégation, en tant que membre du Bureau du Groupe des pays en développement sans littoral, s'est engagée à collaborer avec toutes les parties intéressées pour mieux faire connaître les vulnérabilités systémiques des pays en développement sans littoral et pour trouver des solutions communes à leurs besoins. Par exemple, pour renforcer le partenariat mondial pour une meilleure connectivité, le Bureau et le pays ont coorganisé une réunion ministérielle des pays en développement sans littoral à Erevan les 14 et 15 décembre 2023 sur le thème de l'amélioration de la connectivité de transports équitables, abordables et inclusifs en tant que moteur d'économies plus durables et résilientes dans les pays en développement sans littoral. On a fait valoir que pour les pays en développement sans littoral en particulier, le Bureau jouait un rôle important de promotion de leurs priorités de développement, notamment en termes de financement du développement, d'amélioration de la connectivité et des infrastructures, de réduction des coûts des transactions commerciales et de renforcement de la coopération internationale, entre autres dispositions visant à réaliser la transformation structurelle. Une autre délégation a exhorté les États Membres et le Secrétariat à veiller à ce que le Bureau dispose de suffisamment de ressources, tant pour l'exécution de ses programmes qu'en termes de fonctionnaires, pour continuer de fournir, et même accroître, le soutien qu'il apportait aux pays en développement sans littoral et à d'autres groupes de pays en situation particulière.

9. En ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, plusieurs délégations ont exprimé leur soutien et pris acte du report de la Conférence. Il a été souligné qu'il importait de parvenir à un accord sur de nouvelles dates pour la Conférence et à un accord intergouvernemental sur un programme d'action pour les 10 prochaines années. Des éclaircissements ont été demandés sur la manière dont le Bureau mettrait en œuvre des activités et appuierait les pays en développement sans littoral, compte tenu des retards éventuels dans l'adoption d'un nouveau programme d'action pour ces pays. Une autre délégation a souligné le soutien financier apporté par son pays à l'organisation de la Conférence.

10. En ce qui concerne la stratégie et les facteurs externes pour 2025, une délégation, s'exprimant au nom d'un groupe de délégations, a demandé des informations sur la démarche en faveur d'un partenariat mondial renouvelé pour renforcer la transformation structurelle et la mobilisation des ressources afin de faire davantage participer les acteurs concernés dans les pays vulnérables, comme indiqué dans le rapport (par. 10.3 à 10.6). En ce qui concerne le paragraphe 10.3, une délégation s'est félicitée de la proposition du Bureau de se concentrer davantage sur la mise en œuvre effective du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031. Il a été souligné que les efforts visant à se concentrer sur la mobilisation de ressources suffisantes pour le Programme d'action de Doha et pour les pays en développement sans littoral devraient améliorer l'accès à l'investissement privé, une priorité déclarée du Ministre des affaires

étrangères du pays et de la campagne visant à « promouvoir le développement international et à relever les défis mondiaux cruciaux ». Les réunions des groupes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement présentées dans le tableau 10.1 ont été accueillies avec satisfaction. L'importance de faire entendre la voix des pays en situation particulière dans les délibérations mondiales afin d'approfondir la compréhension des réalités sur le terrain et d'assurer un meilleur alignement des activités intergouvernementales ultérieures a également été soulignée. La même délégation a réaffirmé son engagement à faire en sorte que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement soient entendus.

11. Une délégation a exprimé son soutien au sous-programme 1 (Pays les moins avancés) et indiqué qu'il reprenait un éventail complet de mesures visant à mettre en œuvre le Programme d'action de Doha, notamment la promotion de la croissance économique, le développement d'un secteur agricole moderne et l'industrialisation. Une autre délégation, se référant au paragraphe 10.19 a), a demandé des éclaircissements sur les nouvelles propositions et leur rapport avec les interventions actuelles, notamment une université en ligne pour l'enseignement de premier et deuxième cycles des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, un centre d'appui aux investissements, un mécanisme de renforcement de la résilience, un mécanisme de soutien au reclassement durable et un système de constitution de stocks alimentaires en faveur des pays les moins avancés, et sur la manière dont les synergies entre les nouvelles activités et les interventions actuelles pourraient être évaluées et améliorées. Une délégation a demandé si le Bureau avait envisagé des synergies pour d'autres pays en situation particulière, tels que les États fragiles ou touchés par un conflit. Une autre délégation a noté la variété des initiatives citées dans le sous-programme 1 (Pays les moins avancés) (par. 10.21 et 10.25) pour s'attaquer à la fracture numérique et demandé un complément d'information sur la manière dont la création d'une université en ligne permettrait de réduire la fracture numérique. La même délégation s'est interrogée sur l'écart entre le nombre de séminaires sur les partenariats pour les pays les moins avancés visant à accroître la participation des parties prenantes organisés en 2023 et prévus pour 2025. En particulier, des informations supplémentaires ont été demandées sur la raison pour laquelle le nombre de séminaires organisés en 2023 était de 15 jours, soit 13 jours de plus que les deux jours prévus pour 2023, et sur la raison pour laquelle seulement quatre jours étaient prévus pour 2025.

12. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral), une délégation a noté que les résultats escomptés ne correspondaient pas aux principales priorités définies par le Programme d'action de Vienne ni aux principales vulnérabilités structurelles des pays en développement sans littoral, notamment l'augmentation du volume des échanges commerciaux, les projets d'infrastructures dans un large éventail de secteurs et l'approfondissement de l'intégration régionale. Il a été noté que l'un des résultats escomptés en matière d'action climatique n'était pas mentionné dans le Programme d'action de Vienne, que les questions du climat et de la transition énergétique n'étaient pas suffisamment équilibrées et qu'il convenait de prêter attention à toutes les sources d'énergie respectueuses de l'environnement, y compris le gaz naturel. Une délégation s'est félicitée des enseignements tirés et des changements prévus dans le cadre du résultat 3 du sous-programme 2 et a souligné l'importance des initiatives de financement du développement pour ce qui est de renforcer et de développer la résilience économique des pays.

13. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement), une délégation a estimé qu'il pourrait mettre davantage l'accent sur la réduction des risques de catastrophe. Une autre délégation a noté l'importance des

décisions fondées sur des données pour remédier aux vulnérabilités structurelles des petits États insulaires en développement et accroître la résilience de ces pays et a demandé une mise à jour sur la création du centre d'excellence qui comprendrait le centre de données mondial consacré aux petits États insulaires en développement. Des inquiétudes ont été exprimées concernant certaines formulations figurant dans le sous-programme 3, en particulier aux paragraphes 10.53 à 10.55, y compris le tableau 10.14, ces formulations semblant indiquer que la création d'un centre de données mondial fournirait des analyses et des données à l'usage des États Membres pour éclairer la prise de décision et les priorités de développement liées à l'accès au financement. Une délégation a indiqué que le texte, tel qu'il était rédigé, semblait préjuger des résultats du processus intergouvernemental sur les petits États insulaires en développement, en particulier des discussions en cours sur un indice de vulnérabilité multidimensionnelle et sur l'utilisation de ces informations pour la prise de décision concernant l'affectation des ressources.

### **Conclusions et recommandations**

**14. Le Comité a salué l'action que le Bureau ne cessait de mener pour défendre résolument la cause des États Membres les plus vulnérables, aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à réaliser le Programme 2030 et continuer à établir des partenariats larges et durables, dans le système des Nations Unies comme ailleurs.**

**15. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Bureau, conformément à son mandat, à contribuer à ce que l'on accorde la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en veillant à ce que les dispositions du Programme soient intégrées dans les plans stratégiques nationaux et en mobilisant les ressources nécessaires, ainsi qu'en intervenant à ce sujet dans le cadre de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement, et à renforcer encore sa coopération avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents.**

**16. Le Comité a également recommandé que l'Assemblée générale encourage le Bureau à continuer de faciliter la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne ainsi que des décisions de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et d'accroître la participation des pays en développement sans littoral au commerce mondial et à aider les pays en développement sans littoral à améliorer la connectivité du transport de transit et à faciliter les échanges commerciaux.**

**17. Le Comité se félicite de l'action menée par le Bureau pour faire mieux connaître la situation particulière des petits États insulaires en développement au regard du développement durable et pour accompagner les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.**

**18. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Bureau à aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, notamment par l'intermédiaire des réseaux de coordonnatrices et coordonnateurs nationaux et en tenant dûment compte de la vulnérabilité multidimensionnelle, qui pourrait être mesurée par un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement.**

**19. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et**

petits États insulaires en développement) du projet de budget-programme pour 2025, sous réserve des modifications suivantes :

*Paragraphe 10.54*

Remplacer la première phrase par ce qui suit :

L'enseignement tiré est le suivant : les données permettant de faciliter l'élaboration de politiques, notamment en ce qui concerne le développement durable et les changements climatiques, ont souvent été obtenues et consolidées à partir de vastes jeux de données comprenant plusieurs catégories de pays en développement ou groupements géographiques. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on aidera les petits États insulaires en développement à renforcer leur bureau de statistique et on accroîtra l'appui apporté au développement des capacités nationales afin d'améliorer la collecte de données et l'analyse statistique, notamment des données de haute qualité et des données ventilées.

*Tableau 10.14*

Remplacer le texte de la mesure du résultat escompté pour 2025 par le texte suivant :

Le centre de données mondial consacré aux petits États insulaires en développement offre des analyses et des données que les États Membres peuvent utiliser pour éclairer la prise de décisions relatives au développement durable et aux changements climatiques, entre autres, en fonction de leurs priorités de développement